

Projet de Marseille : Ecoslops a déposé sa demande d'autorisation d'exploitation auprès des autorités françaises compétentes

PARIS, 20 septembre 2017 – Ecoslops, entreprise technologique innovante produisant du carburant et du bitume léger à partir de résidus d'hydrocarbures issus du transport maritime, annonce avoir déposé le dossier de demande d'autorisation d'exploitation (DDAE) auprès des autorités françaises compétentes concernant la future unité de régénération de résidus maritimes de La Mède en partenariat avec le groupe Total.

Dans le cadre de ce partenariat dans lequel Ecoslops sera majoritaire, et à l'issue de l'obtention d'une autorisation unique (permis de construire et d'exploiter), la construction d'une unité de micro-raffinage d'une capacité de 30 000 tonnes par an sur le site TOTAL de La Mède pourrait démarrer mi-2018. La mise en service est prévue pour fin 2018.

A propos d'Ecoslops : Ecoslops a développé et met en œuvre une technologie innovante permettant de produire du carburant et du bitume léger à partir de résidus pétroliers issus du transport maritime. La solution proposée par Ecoslops repose sur un procédé industriel unique de micro-raffinage de ces résidus pour les transformer en produits commerciaux aux standards internationaux. Ecoslops offre aux infrastructures portuaires, aux collecteurs de résidus ainsi qu'aux armateurs une solution économique et écologique.

Ecoslops est cotée sur Alternext à Paris (ISIN : FR0011490648 ; mnémonique : ALESA) et est éligible au PEA PME.

Suivez-nous sur Twitter @Ecoslops.

<http://www.Ecoslops.com>

Contact :

Sébastien Desarbres

Relations investisseurs

sébastien.desarbres@ecoslops.com

06 25 14 13 52